



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2013-048

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AOÛT 2013

L'an deux mil treize, le treize août, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick VIGNAL, Maire.
Présents : Mmes, MM. Roger MALAMAIRE, Hugues MARTIN, Yvette BONNIFAY, Raymond BORIO, Denis MARTIN, Luc CHEVALIER, Alain POILPRÉ, Annie GOUPIL, Aude ABIME, Laurence COLLADO.

Excusés : Bertrand STELZ représenté par Patrick VIGNAL
Raphaël URGU représenté par Hugues MARTIN
Laury VIEL représentée par Aude ABIME

Absent : Romain LUCCI

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Y. BONNIFAY

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 14

CREATION D'UN EMPLOI AU SERVICE TECHNIQUE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe qui a atteint le 6^{ème} échelon au moins du grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, qui a effectué 11 ans de services publics effectifs et qui a accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation peut être inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne.

M. BAENA José remplissait tous les critères et a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux par voie de promotion interne lors de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du Var du 24 juin 2013.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de créer un emploi d'agent de maîtrise à temps complet,
DECIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs en vigueur,
PRECISE que les crédits sont ouverts au budget exercice 2013,
HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Patrick VIGNAL

